

# CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 avril 2009

Absents excusés : Matthieu Piégay et François Diaz.

Secrétaire de séance : Christèle Crozier.

## **Approbation du compte- rendu de la réunion du 30 Mars 2009 :**

A été indiquée une faute d'impression concernant l'attribution des subventions : la subvention attribuée à l'Association des Familles vise à conforter l'ensemble de ses activités et non pas seulement le centre de loisirs.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

## **Délibération pour approuver la convention entre la commune et ALANQUEPICERIE :**

Par la présente convention, la commune met à disposition d'Alanquepicerie le local à l'air libre situé entre la Mairie et le local des cantonniers, à titre gratuit, pour le stockage de bouteilles de gaz. Le preneur s'engage à ne pas utiliser le local à des fins autres que celles prévues par la convention. Le contrat peut être rompu pour motif d'intérêt général ou à la demande de l'une ou l'autre partie au contrat.

Convention approuvée avec une abstention.

## **Délibération pou déterminer la liste des entreprises retenues par la commission de délégation de service public**

La CDSP s'est réunie le 2 avril 2009. Après analyse de 5 candidatures : SOGEDO, VEOLIA, CHOLTON, CHOLTON, SDEI ( la société CHOLTON ayant présenté 2 dossiers de candidatures identiques); la CDSP a retenue les 4 entreprises . Le 14 mai 2009, aura lieu l'ouverture des offres de ces 4 candidats.

Adoption à l'unanimité de cette délibération.

## **Délibération pour achat de matériel sportif à l'Ecole**

Suite au déménagement de l'association Alanqué sport dans la salle de gymnastique située au dessus de la médiathèque, l'ensemble du matériel sportif pour l'école est à acquérir pour un montant prévisionnel de 1500€ inscrit au budget 2009.

Vu le montant, le conseil municipal demande à que cette dépense soit payée à la section d'investissement comme prévu au budget 2009.

Adoption à l'unanimité.

## **Attribution de subventions**

La Maison Familiale du Val de Coise a présenté une demande de subvention pour 2 élèves.

Modification du budget pour attribuer une somme de 40€ à chacun des 2 élèves.

Adoption à l'unanimité.

## **Délibération pour signature d'une convention pour bornage**

Suite aux courriers des familles Jouannin et Perrin demandant à faire vérifier le bornage du chemin communal accédant à leurs propriétés ( lieudit Croix Foret ), une convention doit être établie entre les 3 parties pour fixer le partage des frais de géomètre, la commune ayant qualité de riverain.

Les frais de géomètre d'un montant de 1172 € TTC seront divisés entre les 3 parties.

Délibération adoptée avec 1 voix contre et 3 abstentions.

## **Délibération pour prise en charge des frais de notaire et géomètre suite à la modification du règlement de copropriété du Batiment des Religieuses**

Pour pouvoir poursuivre la procédure concernant une modification du devenir du bâtiment (changement d'affectation), une modification des plans du rez de chaussée doit avoir lieu. L'établissement de nouveaux plans engage des frais à hauteur de 538,20 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **Délibération pour placement de fonds**

L'état actuel de la trésorerie de la commune permet d'envisager un placement de fond auprès du trésor public, toutefois les taux actuels de rémunération étant extrêmement bas, le Conseil municipal décide de prendre une délibération de principe pour autoriser Monsieur le Maire pour la durée du mandat à effectuer des placements dès que les taux seront plus intéressants et en fonction de l'état de la trésorerie.

Après discussion, il est décidé de ne pas faire de placement financier, mais d'utiliser la trésorerie disponible au remboursement anticipé de la part du prêt restant de l'achat du Bâtiment des Religieuses (200 000€)

## **Délibération pour le règlement du renouvellement du parc des poteaux d'incendie**

A été inscrit au budget 2009 le renouvellement du parc (sur les 54 poteaux de la commune, 3 doivent être changés. Coût : 1500€chacun) en section investissement, alors même que la perception considère de tels frais comme relevant de la section fonctionnement. Aussi, délibération nécessaire pour modifier le règlement du renouvellement du parc et inscrire la somme en section Investissement, ce qui semble être plus pertinent.

Délibération à l'unanimité.

## **Les Commissions**

### **\*Commission bâtiment :**

La commission de sécurité a estimé que le système alarme-incendie n'était plus conforme : 1 seule alarme pour 2 étages. Attente de la prochaine rénovation pour mettre le bâtiment en conformité.

Vérification des extincteurs aux frais de l'assureur de la commune, Groupama.

Dégâts liés au gel : prévoir le remplacement d'une tuyauterie d'eau potable dans l'algéco sur le plateau des Grandes Bruyères.

### **\*Commission environnement**

Le SITOM considère insuffisants les efforts des Rontalonnais en matière de recyclage. 3 bacs supplémentaires seront installés Chemin de La Fondelys par le SITOM. Une convention avec le propriétaire du terrain sera nécessaire pour pouvoir occuper temporairement le domaine privé. Catherine Goncalvez se propose d'être ambassadrice en matière de compostage, sur la commune de Rontalon, auprès du SITOM.

Participation de la classe de CP pour le fleurissement du village.

### **\*Commission culture :**

L'équipe bénévole de la bibliothèque souhaiterait l'emploi d'une personne travaillant à temps partiel.

Le Sentier des Arts viendra exposer sur la commune les 5 et 6 juin 2010. Le coût de l'animation s'élève à environ 300 € A charge de la commune : les frais de communication, le pot de vernissage, la mise à disposition de la salle des fêtes, la sonorisation pour le discours, l'éclairage des œuvres d'art.

**\*Commission voirie :**

Accord du comité technique paritaire pour la mise en place des astreintes.

Journée de formation des agents de voirie le 28 avril 2009 en vue de l'obtention d'un ACCES (document autorisant la conduite d'engins spéciaux).

Enrobé à froid prévu pour le 29 avril 2009.

Concernant l'accès à la SEMCODA : enrobé mal cylindré, absence de certains joints...à signaler lors de la réception des travaux.

Réorganisation de la Commission voirie concernant la répartition des tâches, pour une meilleure efficacité de la Commission auprès des agents de voirie.

**\*Commission jeunesse :**

37 jeunes inscrits à l'Espace Jeunes.

**\*Commission scolaire :**

Sur les 80 familles ayant inscrit leurs enfants à l'école de Rontalon, 75 ont recours aux services de la cantine.

Colette Ferlay sera remplacée 4 semaines par Jacqueline Lora.

**Questions diverses :**

Intervention des 3 brigades sur la commune : brigades des rivières, brigades des chemins, brigades spécialisées en maçonnerie (mur du CLSH rénové en partie).

Voute du Chemin des Garennes en voie d'être complètement rénovée.

Information de la SPIE : rajout de 2 antennes SFR au lieudit Le Grand Puit.

La mairie sera fermée les 2 et 9 mai 2009.

Un arrêté d'interdiction d'accès à certains chemins visant les quads et motos serait à envisager, notamment :

\*du chemin du Roman jusqu'au Parking des Randonneurs (chemin des Gonettes)

\*sur le sentier botanique...

Mise en place éventuelle de barrières amovibles pour parvenir à cette fin.

En discussion, une autorisation exceptionnelle pour empiéter sur la voie publique, accordée à Madame Marcour propriétaire du bar. En revanche, une terrasse amovible n'est pas envisageable pour l'instant.

Recensement des besoins pour envisager un nouveau projet de piscine intercommunale : un questionnaire a été envoyé aux délégués communautaires.